

## Harcelement moral pendant grossesse

## Par xiaoliinfrance\_old, le 03/07/2007 à 22:48

Bonjour,

Je suis actuellement salariée d'une PME de 7 personnes parmi laquelle j'exerce le travail d'acheteur contrat CNE (sur mon contrat = assistante commerciale).

Je suis enceinte depuis 4 mois, et depuis quelques temps, mon employeur tiend des propos réducteurs envers mon travail.

J'ai sans cesse des remarques négatives sur mon travail alors qu'auparavant j'étais félicité pour mon efficacité.

Je suis menacé régulièrement de licenciement et quand je réponds à ses remarques j'ai comme réponse que "c'est lui le patron et que si je ne suis pas contente je n'ai qu'à aller voir ailleurs".

J'ai même reçu un courrier de 2 pages de reproches sur mon travail et mon comportement (alors que j'ai proposé de travailler à domicile pendant mon congé maternité) plus un mail me menaçant sur l'avenir de mon poste.

Je voulais savoir quelles étaient les possibilités de recours pour me défendre contre ce harcélement au quotidien.

D'autant plus qu'il tiend des propos condescendants auprès de mes collègues comme quoi il ne fallait pas me prendre comme exemple. Je lui avais dit que je comptais avoir un enfant dans deux ans, et je suis enceinte après un an d'emploi dans cette entreprise.

Je vous remercie d'avance pour votre aide et vos suggestions quant à la manière de résoudre ce problème.

Cordialement,

Li Xiao

## Par **Pierre**, le **05/07/2007** à **12:27**

A ce jour, la seule chose que vous pouvez faire est de réunir des preuves de ce harcèlement. Puis dès que vous aurez des preuves d'agissements répétés de harcèlement moral, vous pourrez lui faire comprendre plus facilement qu'il est dans son intérêt de cesser cela immédiatement.

Si vous désirez des informations sur la protection des salariées enceintes, veuillez préciser votre demande?

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.